



# CONSULTATION SUR LE PROJET DE SOCLE COMMUN

La loi dite de « Refondation de l'École de la République » du 8 juillet 2013 a chargé le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) de redéfinir le socle commun issu de la loi Fillon de 2005. Cette nouvelle mouture, rebaptisée « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », a été proposée au Ministre le 10 juin 2014.

C'est sur le document « *Projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture* » disponible sur le site <http://education.gouv.fr> que porte la **consultation, prévue le matin du mercredi 8 octobre, sur décision du Recteur**. Le « nouveau socle » doit guider l'écriture des nouveaux programmes d'enseignements de l'école primaire, du collège, mais aussi des différentes voies du lycée, le terme de la scolarité obligatoire dépassant les bornes du collège.

D'autres consultations sont d'ailleurs prévues au printemps sur les projets de programmes, qui seront mis en œuvre en 2016 (Cinquième), 2017 (Quatrième) et 2018 (Sixième et Troisième).

Si le socle est un principe organisateur de l'enseignement comme le dit le projet, il convient d'organiser le débat de façon collective : **le SNES appelle les collègues à pas se laisser dicter les modalités d'une consultation qui leur appartient** : pas de groupes ou d'ateliers imposés.

**Il ne saurait donc être question de se laisser imposer, une réunion commune au Premier et au Second degré, comme l'y encourage le Directeur Académique du Pas-de-Calais, méprisant les identités professionnelles, et entendant ainsi faire pression pour orienter la réflexion de façon partisane. Demander aux Professeurs des Ecoles de se prononcer sur l'architecture générale des programmes disciplinaires du collège n'a pas de sens, pas plus que de consulter les professeurs certifié-e-s et agrégé-e-s sur la structure de programmes polyvalents... A moins de vouloir un socle qui fasse du collège une école continuée ? C'est tout l'enjeu de cette consultation.**



### CE QUI VA

La consultation est d'abord l'occasion de se réjouir de l'abandon du socle de 2005 (Livret Personnel de Compétences, PPRE, Note de Vie Scolaire) directement issu des recommandations de l'OCDE, et qui entendait établir le primat de l'approche par compétences transversales, et battre en brèche les enseignements disciplinaires. Il s'agissait alors de former une main d'œuvre employable, productive et compétitive qui accepterait l'ordre établi.



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

Si l'adjonction du mot « culture » permet de réhabiliter les connaissances dans les objectifs d'apprentissages... **La notion de socle persiste !**

Tout danger de mise en place d'une « école du socle » ou « école commune », où le collège serait un simple prolongement de l'école primaire, n'est donc pas écarté. D'autant que La loi de « Refondation » prévoit la mise en place d'un « conseil Ecole-Collège », et d'un cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup>. Pour le SNES, le socle 2014 et les futurs programmes de collège ne doivent ni servir à mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques (et surtout pas des échanges de services), ni permettre de supprimer des postes d'enseignants du Second degré, qui doivent 15 ou 18h... Quand les professeurs des écoles en doivent 24 !

Le maintien de la notion de socle fait aussi perdurer le risque d'un collège et d'un enseignement à deux vitesses, au détriment des élèves de REP/REP+. Le nouveau cycle risque de renforcer les inégalités, s'il réserve le socle aux élèves qui arrivent au collège en grande difficulté scolaire et souvent sociale. Les futurs programmes d'enseignements de la classe de 6<sup>ème</sup>, s'ils doivent être cohérents et progressifs, ne doivent pas favoriser la polyvalence et/ou l'intervention de personnels du 1<sup>er</sup> degré (remédiation, soutien) en lieu et place des professeurs certifiés et agrégés. La difficulté scolaire a des origines précoces et multiples et il est illusoire d'imaginer que la solution réside dans l'imposition de « bonnes pratiques », de programmes transversaux ou dans la polyvalence des enseignants.

**Les futurs programmes de collège doivent préserver une architecture disciplinaire ambitieuse par niveau, ce qui induit des personnels monovalents, qualifiés et formés sur le plan scientifique.**



**Des programmes à entrée transversale par cycle conduiraient à la polyvalence et à l'alourdissement de la charge de travail. Ils accentueraient le tri social.**



### CE QUI VA

« Le socle commun définit les connaissances et les compétences qui ouvrent à tous les élèves cet accès à une culture vivante ». Le socle 2013 tente de concilier la notion de socle et celle de culture commune, portée par la FSU. Il ne s'agit donc plus de réduire la scolarité obligatoire à l'acquisition de 7 compétences (socle 2005), totalement déconnectées des connaissances académiques disciplinaires et sources de discrimination entre collèges, et entre élèves. On peut aussi se satisfaire de l'articulation entre connaissances et compétences définie en p2 : « les connaissances ne sauraient s'opposer aux compétences, conçues comme capacité à mobiliser des ressources... ». L'exercice des compétences ne peut donc être déconnecté des connaissances acquises dans les disciplines.

*« Cinq domaines de formation dont l'ensemble définit les composantes de la culture commune.*

- 1. Les langages pour penser et communiquer*
- 2. Les méthodes et outils pour apprendre*
- 3. La formation de la personne et du citoyen*
- 4. L'observation et la compréhension du monde*
- 5. Les représentations du monde et l'activité humaine »*

Les 7 compétences laissent donc la place à 5 « domaines de formation », auxquels contribueront « toutes les disciplines et démarches éducatives ». Il est positif de réhabiliter les disciplines, et de minorer implicitement l'approche par compétences. Cela conforte la conception d'un métier où les enseignants sont des cadres concepteurs formés, et non de simples exécutants au service d'un manager.



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

Les domaines 4 et 5 sont organisés autour des disciplines scientifiques d'un côté et littéraires (et sciences humaines et artistiques) de l'autre. Il convient d'insister sur le fait que nous ne concevons pas nos disciplines comme devant être classées en deux blocs, ce qui pourrait rapidement se traduire comme deux domaines de polyvalence pour les enseignants.

Les domaines sont transversaux, et pourraient laisser la porte ouverte à des dispositifs imposés : NON au retour des Itinéraires De Découverte, à l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologie) sous une forme ou une autre ! Ces 5 domaines seront présents et pris en compte dans les programmes de chaque discipline. Il est important de ne pas laisser conclure que l'enseignement devrait devenir essentiellement transversal (et reposer sur des projets transdisciplinaires). C'est un des enjeux de cette concertation.



**Les domaines du socle doivent être intégrés aux enseignements disciplinaires, dont les démarches sont spécifiques. Ces domaines doivent permettre d'articuler les programmes disciplinaires, et non les recouvrir et les diluer.**

## UN DEBAT STRATEGIQUE : L'ÉVALUATION

« Pour que la mise en œuvre du socle soit satisfaisante, elle doit comprendre des procédures d'évaluation adaptées. »



### CE QUI VA

Le projet de socle ne tranche pas dans le débat stérile entre notation chiffrée et évaluation par compétences, et rejette toute forme de LPC et les dérives qui étaient apparues dans certains établissements (« multiplication excessive des items », « expansion abusive aux dépens des enseignements »), ce qui n'est pas une mince victoire !



### CE QUI NE VA TOUJOURS PAS

« Assimiler la délivrance d'un brevet redéfini et la validation du socle » pourrait justifier la fin du DNB comme 1<sup>er</sup> examen national, ce qui serait inacceptable : plutôt que de mettre en place une certification locale –on voit bien les dérives causées par l'oral d'HDA–, il faut rénover le DNB actuel afin de réduire la part du contrôle continu tout en prenant en compte davantage de disciplines. La concertation doit être l'occasion de montrer notre attachement à un DNB transformé (rappelons que la rumeur de sa suppression circulait il y a quelques mois et nous n'avons actuellement aucune garantie de son maintien).



### CE QUI N'IRA JAMAIS

« Repenser l'approche de l'évaluation » implique ne pas revenir à une validation locale du socle type LPC, sous la responsabilité du CE ; mais aussi de refuser une grille de compétences locale, source d'inégalités, et qui débouche sur des groupes de niveaux (pudiquement appelés « groupes de compétences »). Il ne suffira pas de casser le thermomètre au nom de « l'évaluation positive » pour faire progresser les élèves. D'ailleurs, le projet de socle prévoit d'ores-et-déjà que les élèves qui n'auraient pas validé le socle à la fin du collège, auront à le « préparer à nouveau » en seconde... Comme c'est le cas avec le socle 2005 !

Il serait tout aussi inacceptable de prescrire des modes d'évaluations (chiffrées ou non) et de contraindre les équipes à rendre des comptes sur les résultats des élèves, sous prétexte de « Privilégier des mécanismes d'évaluation qui constituent en même temps un outil favorisant une réflexion collégiale dans les écoles et les établissements. » Ce serait accepter une évaluation des établissements, dans la logique des contrats d'objectifs que nous rejetons toujours.

La recherche d'égalité, de transparence et de lisibilité de l'évaluation conforte la nécessité du maintien d'un examen national et anonyme, s'appuyant sur des enseignements disciplinaires variés qui incluent les objectifs posés par les domaines de formation.

**Ni suppression du Diplôme du Brevet, ni retour au Livret de Compétences :**

 **l'évaluation doit s'inscrire dans le cadre de programmes définis nationalement, et être dégagée des contraintes locales.**